

Courrier des lecteurs

À propos de l'article de Marc Flender
 "Pour qui roulent les polytechniciens?", n° 585, mai 2003
 et cf. numéro d'août-septembre 2003, p. 64

■ André BELLON (63)

Je n'avais pas lu l'article de Marc Flender et n'ai connu son existence que par la réponse de Lionel Stoléru ; j'ai été frappé par le ton assez comminatoire de cette réponse et par l'utilisation d'arguments (le communisme est la seule alternative au libéralisme) que, même dans les meetings électoraux, on n'ose plus employer et qui ne sont pas vraiment marqués par le doute constructif.

Je me suis donc procuré cet article qui m'a paru avoir l'avantage d'ouvrir un débat : j'ai trouvé cette tentative d'autant plus salutaire que, justement, la crise actuelle de la pensée impose plus que jamais de douter, de remettre en cause. Le nombre important de réactions dans les colonnes de *La Jaune et La Rouge* me semble prouver que, de ce point de vue, l'article de Marc Flender avait touché quelque chose de profond.

Lorsque j'étais entré à l'École polytechnique, le directeur des Études nous avait fait un amphi dans lequel il nous avait expliqué que nous n'étions pas formés pour être des administrateurs, ni des commerciaux, ni des gestionnaires, mais des ingénieurs. Déjà, à cette époque, j'aurais aimé que, au-delà de cette définition trop marquée par les négations, il rajoute que nous devons être des citoyens. Le débat inattendu que nous vivons nous rappelle peut-être tout simplement à cette vérité première. ■

À propos de l'article de William Fisher
 "L'Australie en France", n° 592, février 2004

■ A. PÉTINIOT, président de l'Association
 François Péron, 03350 Cérilly

D'anciens élèves de l'École polytechnique ont proposé à ma lecture l'article de William Fisher, paru dans votre revue *La Jaune et la Rouge* de février 2004. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt mais le président de l'Association François Péron, que je suis, regrette que l'auteur, abordant le sujet de l'expédition Baudin, parle du commandant et des dessinateurs, Lesueur et Petit, sans évoquer le rôle essentiel de François Péron. En effet, ce savant naturaliste, embarqué à bord du *Géographe*, a mené une étude de la flore, de la faune et des habitants de l'Australie et de ses côtes. C'est en collaboration avec lui et sur ses conseils que Lesueur a réalisé ses admirables dessins. Ses recherches sont parti-

culièrement connues dans le domaine des méduses où il a créé une nomenclature des genres. Ses études, deux cents ans après, servent encore de référence.

Le succès scientifique de cette expédition est en grande partie due aux travaux de François Péron, brillant élève de Cuvier. Il en a lui-même rédigé le récit dans *Voyage de découvertes aux Terres australes*. Il est malheureusement moins connu en France qu'en Australie où un cap et une réserve naturelle portent son nom. ■

À propos de La Réforme de l'État,
 n° 593, mars 2004

■ René BOUCHET (49)

Le numéro de *La Jaune et la Rouge* sur la Réforme de l'État était du plus grand intérêt.

Après toute une vie professionnelle passée sur le terrain, je voudrais faire deux remarques :

1. La Réforme de l'État découle, pour une grande part, des lois Defferre sur la décentralisation votées au début des années 1980. Elles se sont traduites par des transferts importants de compétence, de l'État aux collectivités locales.

Que, plus de vingt ans après, l'Administration centrale ait gardé ses 176 directions, comme l'indique Christian Leyrit, et que les mesures de décentralisation n'aient été accompagnées d'aucunes mesures de déconcentration, soulignent la résistance au changement de l'État central.

2. La Réforme de l'État est inséparable de celle des collectivités locales.

Or, le transfert à ces dernières des compétences de l'État ne s'est traduit, jusqu'aux récentes mesures d'incitation de mises en commun de certaines responsabilités communales, par aucune modification de leurs nombres et de leurs périmètres.

Que la France détienne le record, toutes catégories, du nombre d'élus nationaux, régionaux, départementaux, pluricommunaux, communaux, etc., pourrait laisser croire à une situation d'excellence démocratique, si la multiplication des élus, indépendamment des coûts de fonctionnement qu'elle génère, n'entraînait la multiplication des circonscriptions électorales.

Dans un pays balkanisé, les périmètres d'intérêts électoraux n'ont, en général, aucun rapport avec les périmètres d'intérêts généraux.

Qui décidera demain d'un équipement indispensable à un grand nombre, si les élus, décideurs, ne sont responsables, chacun, que devant un petit nombre ?

Depuis plusieurs années, nous payons de plus en plus cher des structures décisionnelles incapables, intrinsèquement, de décider ! La réduction du nombre des élus (accompagnée d'une augmentation de leur rémunération) et la redéfinition des périmètres électoraux sont aussi indispensables que la diminution du nombre des directions de l'administration centrale.

Une petite anecdote pour terminer !

Après que la petite commune dans laquelle j'habite eut décidé d'adhérer à la "Communauté d'agglomérations de Nice et de la Côte-d'Azur", la CANCA, la première des conséquences en fut l'agrandissement de notre mairie.

Comme je marquais ma surprise, le maire me répondit, justifiant inconsciemment l'argumentation de N. Parkinson, que le travail supplémentaire que lui donneraient les fonctionnaires de la CANCA nécessitait l'augmentation du nombre des siens et celle de leurs locaux. ■

Alain MATHIEU (57)

La Réforme de l'État : compléments

Le numéro 593 (mars 2004) de *La Jaune et la Rouge* est entièrement consacré à la Réforme de l'État. Le Premier ministre, trois de ses ministres, le rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, un préfet, des dirigeants d'administration nous expliquent que la réforme de l'État est en bonne voie, puisque la loi organique sur les lois de Finances sera mise en application comme prévu en 2006, que l'informatisation de la comptabilité de l'État est très avancée, et que la Délégation générale à l'armement a été réformée. D'ailleurs trois délégués interministériels à la réforme de l'État et sept administrations centrales s'occupent de cette réforme. Comment ne serait-elle donc pas en bonne voie ?

Une seule opinion sceptique s'exprime, celle d'un professeur d'université qui signale que la rationalité managériale des hauts fonctionnaires réformateurs est antinomique à l'irrationalité du discours des hommes politiques, tissé de flou et de rêve. Aucun article ne s'intéresse aux raisons des échecs successifs des réformes lancées en France, à l'analyse des succès obtenus par plusieurs pays, à la mesure des résultats de ces réformes et aux conditions dans lesquelles ont eu lieu ces expériences.

Tous les Français savent pourtant que la réforme de l'État est un serpent de mer. Les ministres Sautter, Allègre et Devaquet, le Premier ministre Juppé ont dû partir pour cause de réforme avortée. Ces cas sont les plus connus, mais il y a aussi des dizaines d'autres réformes qui, sans que le ministre démissionne, n'ont pu aboutir. Pour s'en tenir à la seule dernière année, le transfert de quelques contrôleurs aériens d'Orly à Roissy, le recrutement des chercheurs sur contrats à durée déterminée, décidé par Claudie Haigneré, l'autonomie des universités annoncée par Luc Ferry, le calcul des retraites des fonctionnaires sur les vingt-cinq dernières années ont dû être abandonnés.

Il faut être bien naïf, ou désireux de ne rien voir bouger, pour croire que la loi organique sur les lois de Finances va résoudre tous les problèmes. N'est-il pas

d'ailleurs significatif que, près de trois ans après le vote de cette loi, la partie la plus importante du point de vue de la réforme de l'État, c'est-à-dire la fixation des objectifs chiffrés des administrations, les fameux "indicateurs de résultats" et la désignation des responsables chargés d'atteindre ces objectifs, ne soit même pas commencée ? Le budget de l'État pour 2005, qui sera annoncé en août 2004 par le gouvernement, doit, à titre expérimental, être présenté selon les dispositions de cette loi. Or ses "indicateurs de résultats" ne seront pas connus avant juin, ce qui empêchera le Parlement d'en discuter sérieusement avant leur utilisation. On voit ainsi avec quel sérieux, dès son commencement d'application, la loi organique sera un instrument de réforme de l'État.

On ne peut ignorer que les réformes de l'État ont jusqu'à présent été bloquées par les syndicats du secteur public. Une analyse de ce blocage, et de la solution qui en est actuellement recherchée, à savoir le service minimum garanti, mériterait au moins un article. Le seul mot de syndicats n'apparaît pas une fois dans le numéro de *La Jaune et la Rouge*.

Un autre mot tabou est celui d'effectifs. Il est pourtant évident que les services fournis par les administrations sont, comme les services rendus par les banques, les assurances ou les compagnies de téléphone, susceptibles de progrès de productivité considérables dus à l'informatique et à Internet. Les déclarations d'impôts faites *via* Internet en sont d'ailleurs un exemple.

Nos administrations emploient en moyenne plus de deux fois plus de personnel que les administrations étrangères comparables les plus performantes. Des réductions d'effectifs administratifs sont donc dans notre pays une conséquence inéluctable de toute réforme de l'État.

Enfin les buts de la réforme de l'État pourraient être précisés. Le Premier ministre indique qu'elle "a été placée par le président de la République au premier rang des priorités du gouvernement". Mais sans préciser pour quelle raison.

La raison en est simple : par son poids exagéré et ses effectifs pléthoriques, l'État est un boulet que traîne la société française, qui l'empêche d'avancer au rythme de ses concurrents européens, et *a fortiori* mondiaux.

Cette constatation n'est pas une opinion politique, supposée de droite. Au Canada, en Suède, en Italie, aux Pays-Bas, en Australie et en Nouvelle-Zélande, des gouvernements de gauche ont réduit dans de très grandes proportions leurs effectifs de fonctionnaires, pour rendre la prospérité à leur pays et sauver leurs régimes sociaux.

Il faut dire clairement, sans peur d'être vilipendé par les défenseurs patentés de certains privilèges, que l'amélioration de la productivité de nos administrations est un objectif vital pour notre pays, et que l'État ne sera pas réformé sans être allégé.

En acceptant de compléter l'information de ses lecteurs par la publication de points de vue différents de ceux des fonctionnaires en charge de la réforme de l'État *La Jaune et la Rouge* contribuera donc à la mise en place d'une véritable réforme de l'État. ■